



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS  
POUR L'ACCÈS AU CORPS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS**  
*Département du Cher*

**I. AUTORISATION D'OUVERTURE**

En application du décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps des adjoints administratifs de l'État, est ouvert un recrutement externe sans concours d'adjoints administratifs des administrations de l'État au titre de l'année 2024 au bénéfice des services du Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires en Région Centre Val de Loire.

**II. POSTE OFFERT A CE RECRUTEMENT**

Le nombre de poste offert à ce recrutement est de 1.

Date du recrutement prévu	Service recruteur	Affectation	Type de poste
A compter du 1 <sup>er</sup> juin 2024	Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP) du Cher, à Bourges, service Logement Hébergement et Protection des Personnes Vulnérables	Instructeur.rice administratif – secrétariat logement social Fiche de poste consultable sur le site internet départemental de l'État : <a href="https://www.cher.gouv.fr">https://www.cher.gouv.fr</a> onglet « Publications » Rubrique « Recrutement, concours, examens »

**III. CONDITIONS A REMPLIR POUR ÊTRE CANDIDAT**

Les candidats possédant la nationalité française doivent remplir les conditions suivantes :

- jouir de leurs droits civiques,
- ne pas avoir de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions, inscrites au bulletin n° 2 du casier judiciaire,
- se trouver en position régulière au regard du code du service national,
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction, compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

Les candidats ressortissants des États membres de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ont accès, dans les conditions prévues au statut général, aux corps, cadres d'emplois et emplois. Toutefois, ils n'ont pas accès aux emplois dont les attributions soit ne sont pas séparables de l'exercice de la souveraineté, soit comportent une participation directe ou indirecte à l'exercice de prérogatives de puissance publique de l'État ou des autres collectivités publiques.

Ces derniers peuvent avoir la qualité de fonctionnaires :

- s'ils jouissent de leurs droits civiques dans l'État dont ils sont ressortissants,
- s'ils n'ont pas subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions,
- s'ils se trouvent en position régulière au regard des obligations de service national de l'État dont ils sont ressortissants,
- s'ils remplissent les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

Les statuts particuliers précisent, en tant que de besoin, les conditions dans lesquelles les fonctionnaires ne possédant pas la nationalité française peuvent être nommés dans les organes consultatifs dont les avis ou les propositions s'imposent à l'autorité investie du pouvoir de décision.

#### **IV. MODALITÉS DE CANDIDATURE**

☛ **L'inscription se fait par mail au bureau Recrutement du secrétariat général commun départemental du Cher : [sgc-recrutement@cher.gouv.fr](mailto:sgc-recrutement@cher.gouv.fr)**

**Les inscriptions sont ouvertes à compter du 15/02/2024 et jusqu'au 14/03/2024 inclus.**

Toutes les informations détaillées sur le concours sont consultables sur le site internet départemental de l'État : <https://www.cher.gouv.fr>

Les personnes intéressées peuvent également obtenir des informations complémentaires auprès des gestionnaires du concours : secrétariat général commun départemental du Cher / Recrutement

**Coordonnées téléphoniques** : 02 48 67 36 98 ou 02 48 67 34 55

Mail : [sgc-recrutement@cher.gouv.fr](mailto:sgc-recrutement@cher.gouv.fr)

**du lundi au vendredi** : 9 h 15 – 11 h 30 / 14 h 00 – 16 h 00

Ce mail d'inscription devra comporter en pièce jointe :

- une lettre de motivation,
- un curriculum vitae détaillé, indiquant le niveau d'études ainsi que, le cas échéant le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés
- une copie de la pièce d'identité

#### **V. MODALITÉS DE SÉLECTION DES CANDIDATURES**

Chaque dossier sera examiné par une commission de sélection **à partir du 18/03/2024.**

Les dossiers seront tous examinés dans un objectif d'adéquation maximale entre les profils des candidats et les postes ouverts aux adjoints administratifs.

Au terme de cet examen, la commission établira par ordre alphabétique la liste des candidats sélectionnés pour passer un entretien oral.

Cette liste sera arrêtée et publiée à compter du **25/03/2024** sur le site internet de la préfecture du Cher à l'adresse suivante : <https://www.cher.gouv.fr>

#### **VI. CONDITIONS DE CONVOCATION A L'ENTRETIEN**

Les convocations à l'entretien oral seront adressées par courrier à chaque candidat sélectionné à partir du **25/03/2024.**

Tout candidat sélectionné n'ayant pas reçu sa convocation pour le **02/04/2024** au plus tard devra prendre contact téléphoniquement avec le secrétariat général commun départemental du Cher / Recrutement aux numéros : 02 48 67 36 98 ou 02 48 67 34 55

#### **VII. MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE L'ENTRETIEN**

Les candidats sélectionnés pour participer à l'entretien seront convoqués **à partir du 08/04/2023.**

L'entretien oral d'une durée de 25 minutes consistera en un exposé du candidat sur son parcours professionnel et ses motivations suivi d'un échange visant à apprécier ses aptitudes et sa capacité d'adaptation à un poste d'adjoint administratif.

Les candidats devront être porteurs d'une pièce officielle d'identité avec photographie et de leur convocation qu'ils devront présenter sous peine d'exclusion.

### **VIII. RÉSULTATS**

A l'issue des entretiens, la commission établira une liste des candidats aptes au recrutement par ordre de mérite, les candidats seront appelés au fur et à mesure des postes à pourvoir.

Cette liste sera consultable à compter du **15/04/2024** sur le site de la préfecture du Cher à l'adresse suivante : <https://www.cher.gouv.fr>

### **IX. NOMINATION ET CARRIÈRE**

L'agent recruté sera nommé fonctionnaire de catégorie C et accomplira un stage d'une durée d'un an. A l'issue du stage, si ses services ont donné satisfaction, l'agent sera titularisé.

Pour être nommé, il devra fournir les justificatifs attestant qu'il remplit les conditions générales d'accès à la Fonction Publique mentionnées ci-dessus.

### **X. RÉMUNÉRATION**

Sur la base des barèmes en vigueur au **1<sup>er</sup> juillet 2023**, le **traitement mensuel brut** d'un adjoint administratif en début de carrière – C1 correspondant au **1<sup>er</sup> échelon** est de **1 777 € (indice majoré 366)**, auquel s'ajoutent des indemnités (soit **420 € brut minimum**).

-----

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE, VEUILLEZ CONTACTER :**  
**secrétariat général commun départemental du Cher / Recrutement**  
**Coordonnées téléphoniques : 02 48 67 36 98 ou 02 48 67 34 55**  
**Mail : [sgc-recrutement@cher.gouv.fr](mailto:sgc-recrutement@cher.gouv.fr)**  
**du lundi au vendredi : 9 h 15 – 11 h 30 / 14 h 00 – 16 h 00**